

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 17 (1879)  
**Heft:** 37

**Artikel:** [Nouvelles diverses]  
**Autor:** L.M.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-185340>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

dâi pierrès po mè reveindzi et se n'avé pas traci, lâi passâvo !

— Vâi mè, dozè, coumeint âi-vo pu lè comptâ ?  
se vo desiâ chix, serâi dza onna rude ribandée !

— Sè pâo bin qu'ein avâi *chix*, kâ vo cheinti bin que n'é pas bin z'u lo temps d'adrâi vouâiti.

— Tot parâi s'ou mè desâi qu'on a reincontrâ trâi lâo, se fe on bon vilhio que sè trovâvè quiè, cein sarâi épouâireint ; peinsâ vo vâi ! Es-tou bin sù qu'ein avâi mè dè trâi ?

— Ma fâi, l'étiont permis lè bossons et on ne voyâi pas tant bê ; cein sè pâo que y'ein avâi *trâi*, mâ fasont on rudo boucan.

— On lâo solet, se fe on autre, est 'na poueta reincontra, et l'est dza bin prâo, et se vo z'ein âi vu ion, n'aré pas volliu étré à voutra pliace ; crâi-dè-vo qu'ein avâi mè què ion, que faut dza étré on rudo luron po s'ein esquivâ ?

— Dein ti lè cas, se l'étai *solet*, se repond lo gaillâ, l'étai rudo gros.

— Y'a grand temps qu'on a min vu dè lâo asse près dâo veladzo, se fe on municipau, et cein mè parè molézi à crairè que vo z'ein aussi reincontrâ ion ; dâi iadzo on lutséran, onna rata-volâra, vo font on brelan dâo tonaire dè né. Ora, ditès ; étès-vo bin sù d'avai vu on lâo ?

— Ne sé pas què vo déré ; mâ po sù y'ein avâi ; et dein ti lè cas, se ne l'é pas vu, l'é ào mein prâo oïu folliattâ !

Un incident assez comique s'est produit dernièrement dans un des cantonnements de la I<sup>e</sup> division. Dès le jour de leur arrivée, les officiers y avaient été si occupés qu'aucun d'eux n'avait pu disposer de quelques minutes pour donner de ses nouvelles à la maison. « Il faut absolument que j'écrive à ma femme, » répétaient-ils chaque jour. Mais les exigences du service ne faisant qu'augmenter, la correspondance de famille restait en souffrance.

Voyant que cet état de choses menaçait de se prolonger indéfiniment, le major, qui songeait aussi à sa jeune épouse, prit une résolution énergique. « Lieutenant B\*\*\*, s'écrie-t-il, vous allez vous installer dans ma chambre, prendre l'encre autographique qui est sur ma table et écrire au nom de tous, une jolie lettre, conçue à peu près en ces termes :

« Ma chère et bien-aimée femme,  
» Désolé, mais pas un moment jusqu'ici pour  
» t'écrire. Surcharge d'occupations en vue des  
» grandes manœuvres qui auront lieu sur les bords  
» de la Venoge. A part cela, bonne santé, appétit  
» excellent; presque toujours soif. Reçois mon bai-  
» ser le plus tendre; serre affectueusement la main  
» à tous les amis, etc., etc. »

Inutile de vous dicter, vous saurez vous en tirer à merveille.

Une heure après, le lieutenant B\*\*\* apportait à son major une vingtaine de copies de la lettre ci-dessus, reproduite au moyen du petit appareil au-

tographique, qui est en vente depuis quelques mois dans presque tous les magasins de papeterie.

Chaque officier en mit un exemplaire sous enveloppe et l'adressa à sa chère moitié.

Le lendemain soir, on pouvait entendre la conversation suivante entre quelques dames de Lausanne :

— Bonjour, madame, je viens de recevoir des nouvelles de mon mari ; pensez que c'est sa première lettre, et qu'il n'a pas eu un instant pour m'écrire.....

— Tenez, en voilà une de Jules qui me dit exactement la même chose ; il paraît en effet qu'ils n'ont pas une minute.....

— Ah voici justement madame B\*\*\*, qui ce matin était encore sans nouvelles ; elle sera charmée d'apprendre que ces messieurs sont en bonne santé.....

Madame B\*\*\* s'approche toute rayonnante de joie : « Enfin ! s'écrie-t-elle, Victor a pourtant pu prendre la plume ; je viens de recevoir une lettre, très brève du reste. Ils sont tous très bien, mais accablés de besogne ; ce n'est qu'hier qu'il a pu m'écrire, et très à la hâte encore.....

— Eh bien, franchement, je doutais un peu de toutes ces grandes occupations, dit une autre, et j'allais l'accuser d'indifférence... mais d'après ce que vous me dites, il faut bien croire qu'il y a eu impossibilité.....

— Mais alors !...

Et toutes ensemble :

« Chers petits maris !... Ils doivent cependant avoir bien chaud..... Un peu froid le matin peut être ! »

L. M.

Il y a quelques années, deux amis d'Oron, accompagnés d'un jeune commis, allèrent, en char, visiter la verrerie de Semsales, au canton de Fribourg, et comme il pleuvait, nos promeneurs s'amusèrent à boire au point d'être mouillés aussi bien intérieurement qu'extérieurement.

Leur char n'avait qu'un banc sur lequel ils étaient un peu à l'étroit ; aussi, au retour, le commis, qui était le plus ému, s'assit derrière, sur une couche de paille, où, grâce au bon vin de Semsales, il ne tarda pas à s'endormir, malgré la pluie qui tombait à torrents. Arrivés à Maracon, les deux amis, pleins de bons sentiments pour leur compagnon de voyage, et voyant la paille sur laquelle il était couché complètement trempée, ils eurent la généreuse idée de la changer. A Palézieux, ils s'arrêtèrent de nouveau, et, le jeune homme se retournant dans sa paille, marmonna quelques mots entre ses dents. Sur quoi les deux autres lui dirent sur un ton de reproche : *Tâ pardieu dê quiet té plieindrè, ne t'ein tzandzî dè paille à Maracon !*

*C'est un coup de Jarnac.* Origine de cette expression. — Donner un coup de Jarnac, c'est, dit le dictionnaire de l'Académie, faire à quelqu'un un mauvais tour auquel il ne s'attendait pas, et qui le met en très mauvais état, qui le ruine, qui détruit sa fortune. Cela se dit toujours en mauvaise part.

## LE CONTEUR VAUDOIS

Cette expression rappelle le duel qui eut lieu à Saint-Germain, avec tout l'appareil des combats juridiques, entre Jarnac et La Châteigneraie, favori de Henri II. Quoique La Châteigneraie fut très lié avec Guy de Chabot, seigneur de Jarnac, il se permit contre son ami une grosse médisance : il dit à François I<sup>r</sup> que Jarnac s'était vanté d'être en de très bons termes avec Magdeleine de Puyguyon, sa belle-mère. Le roi voulut plaisanter Jarnac, mais ce jeune seigneur lui répondit : Sauf le respect dû à V. M., La Châteigneraie a menti. Sur ce démenti, devenu public, on demande à François I<sup>r</sup> la permission de combattre en champ clos ; mais ce prince ne voulut pas l'accorder, et c'est seulement la première année du règne de Henri II que le duel put avoir lieu. Les deux adversaires ayant employé à s'exercer dans les armes les délais exigés alors par les formalités du combat judiciaire, Jarnac avait appris un coup extraordinaire qu'il ne manquait jamais, et il fit à La Châteigneraie le jour du combat (10 juillet 1547) une blessure au jarret, à la suite de laquelle ce dernier mourut. Ce coup était d'autant plus inattendu que La Châteigneraie, comptant sur la faiblesse de son adversaire, avait fait préparer un repas splendide pour régaler ses amis le jour même du combat. Ce sont les circonstances de ce duel fameux qui ont fait appeler *coup de Jarnac* un coup violent et imprévu.

On lit sur la porte d'un premier étage de la rue du Grand-St-Jean, à Lausanne, cet écriteau que nous avons copié textuellement, sauf les noms propres :  
*En cas d'absence je cuis chez madame \*\*\* à l'étage au dessous.*

On remarquait, à la dernière foire de Lausanne, un marchand ambulant vendant un spécifique pour les corps aux pieds, accompagné d'un boniment qui attirait les badauds par centaines. « Les personnes de la société, disait-il, qui ont la coupable imprudence de se couper un cor exposent leur vie... car si en coupant un cor, on ne se donne pas la mort, on peut du moins se l'occasionner. Avec cette pâte incomparable, tout danger est conjuré et le cor le plus tenace réduit à néant. »

Quelques pas plus loin, un autre marchand qui avait à terre, devant lui, un assortiment complet de gilets de tricot, terminait ainsi l'amorce qu'il jetait au public : « Enfin, mesdames et messieurs, tous mes articles, première qualité, sont à un bon marché tel... que j'en suis moi-même honteux !... »

C'était le 1<sup>er</sup> janvier. Un solliciteur d'étrangères se présente chez un propriétaire de la rue de Bourg :

— Qui êtes-vous ? lui demande celui-ci.

— C'est moi qui allume chaque soir le reverberé placé à l'entrée de votre cour.

— Ah ! eh bien, voilà cent sous.

Un quart d'heure après, un autre employé se présente.

— Mon ami, lui dit le propriétaire, j'ai déjà donné pour le reverberé.

— Oh ! monsieur, vous avez sans doute donné à celui qui l'allume.

— Et que faites-vous donc ?

— Moi, je l'éteins.

Monsieur et madame se préparent à aller au bal. Madame, qui a terminé sa toilette, entre toute joyeuse dans le cabinet de son mari, qui reste stupéfait en voyant la robe de sa femme décolletée jusqu'à l'exagération.

— Venez-vous, mon ami, êtes-vous prêt ?

— Tout à l'heure, mon amie, je vous suis.

A peine madame a-t-elle refermé la porte qu'il tire son habit noir, prend son canif, découd les deux manches et se présente à son épouse avec des bras nus capables de rendre jaloux l'Hercule de Farnèse.

— Mon Dieu, Georges, vous n'allez pas venir danser ainsi, je pense.

— Et pourquoi pas ? Impossible de rivaliser avec vous pour les épaules et votre joli minois, mais je crois que pour les bras, tout le monde conviendra que je conserve l'avantage sur vous.

A dîner chez un juge.

Un convive à l'amphitron :

— J'étais à votre audience aujourd'hui ; vous avez joliment dormi !

— J'aurais bien voulu vous y voir... par une chaleur et par un avocat pareils !

Une veuve se remariait pour la troisième fois et avait chargé son futur des formalités à remplir.

Le jour du mariage, à la mairie, il survient des difficultés pour quelques papiers oubliés par le futur.

La dame s'impatiente, le futur se confond en excuses.

— C'est ma faute, dit-elle. Aussi, soyez tranquille : la prochaine fois, je prendrai mes précautions !

L. MONNET.

La livraison de septembre de la *Bibliothèque universelle et Revue suisse* contient les articles suivants :

Les diverses libertés, par M. Ernest Naville. — Le canal interocéanique et le congrès international de Paris, par M. Jules Marcou. — Monsieur Vélo. Nouvelle par M. T. Combe. — Les tribulations d'un gendarme, par M. Armand Leleux. — Un poète huguenot, David Jossier, par M. Philippe Godet. — La maison fermée. Nouvelle, de M. Théodore Storm. — Chronique parisienne. — Chronique italienne. — Chronique allemande. — Chronique anglaise. — Bulletin littéraire et bibliographique.

Bureau chez Georges Bridel, place de la Louve,  
à Lausanne.